

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 avril 2015**

Date de la convocation : 13 avril 2015 Date d'affichage : 13 avril 2015	Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de votants : 7 Nombre de procuration : 1
<i>L'an deux mille quinze, le 24 avril 2015, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 13 avril 2015, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis Jean BOREL</i>	Présents : BOREL Louis Jean, PAVIER Denis, PEAGNO Jean-Pierre, PELTIER Ludivine, Thomas VERNAY, Jonathan GRANON - Absents ayant donné procuration : Joël MAZALAIGUE à Jonathan GRANON
Secrétaire de séance : Jonathan GRANON	Absent(s) excusé(s) :

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 17 heures 00)

1. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2015

La lecture du procès-verbal du registre des délibérations du 13 avril 2015 ne fait l'objet d'aucune remarque, ils sont adoptés à l'unanimité.

2. Délibération 1/2015 – 27/04/2015 – Mise en place d'un « Guichet Unique »

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'eau potable et d'assainissement susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général et l'Agence de l'eau, il convient d'autoriser le Conseil Général, sur la durée du 10^{ème} programme, à percevoir pour le compte de la commune de Glandage les subventions qui lui sont attribués par l'Agence de l'eau. Le Conseil Général percevra pour notre compte les subventions qu'il s'engage à nous reverser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve cette proposition,
- Autorise le Conseil Général, sur la durée du 10^{ème} programme, à percevoir pour le compte de la commune les subventions attribuées par l'Agence de l'eau et à les reverser à la Commune, pour chaque opération sollicitant une aide de l'Agence,
- Autorise le Maire à signer tout document afférant à cette délibération
- Donne pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération
- Dit que la présente délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

3. Délibération 2/2015 – 27/04/2015 – Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2015

Considérant le devis des prestations de Maîtrise d'œuvre en date du 15 décembre 2014 présenté par la Direction des Déplacements du Conseil Général de la Drôme pour un montant de 6 850 € H.T pour les 7 communes du canton de Châtillon en Diois, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter ce devis dont la répartition sera faite au prorata de la prestation réalisée sur chacune des communes.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché de Maîtrise d'œuvre à venir,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie 2015 avec les 6 communes du Canton de Châtillon en Diois, désignant la commune de Châtillon en Diois comme coordonnateur du groupement ayant qualité de pouvoir adjudicateur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

4. Délibération 3/2015 – 27/04/2015 – Travaux de maintenance 2015- Office National des Forêts

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du programme annuel 2015 des actions proposées en forêt communale de Glandage,

Le programme annuel se décompose comme suit :

TRAVAUX DE MAINTENANCE :

- Entretien du parcellaire : traitement manuel au bois noir parcelle 89 pour un montant de 1 550.00 € H.T
- Entretien du parcellaire : traitement manuel au bois noir parcelle 87 pour un montant de 2 500.00 € H.T

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE :

- Travaux entretien des infrastructures sur toutes routes forestières pour un montant de 2 400.00 € H.T

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un montant de 6 450.00 € H.T ou 7 740.00 € T.T.C est inscrite au budget de la commune 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce programme de travaux et donne signature au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

5. Délibération 4/2015 – 27/04/2015 – Affouages 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les coupes de bois et de chauffage, les coupes de bois et de vidange des attributions de l'année 2014 devront être terminés, pour pouvoir prétendre et s'inscrire pour un nouvel affouage.

CALENDRIER ET REGLE D'INSCRIPTION

- Inscription en Mairie ou par voie postale du 27 avril 2015 au 20 mai 2015 inclus, impérativement,
- Vérification fin décembre des coupes affouages et vidanges des années antérieures d'attribution,
- Attributions des lots entre le 27 mai 2015 et le 05 juin 2015

- Volumes délivrés pour les résidences principales : 20 stères de feuillus au prix de 5 euros le stère.

Les garants d'exploitations désignés sont Jean-Pierre PEAGNO, Denis PAVIER et Joël MAZALAIGUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge le Maire de gérer ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

6. Délibération 5/2015 – 27/04/2015 – Echange de parcelles entre Monsieur et Madame VOUTE Lancelot et la commune de GLANDAGE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'échange de terrains entre Monsieur et Madame VOUTE Lancelot et la commune de Glandage.

Identification des biens échangés :

Parcelle cédée par Monsieur et Madame VOUTE : une parcelle sise sur le territoire de la commune de Glandage – Section H n°607 lieu-dit « Le Château et Derrière la Cour » d'une superficie de 0 a 47 ca,

Parcelle cédée par la commune de Glandage : une parcelle sise sur le territoire de la commune de Glandage – Section H n°609 lieu-dit « Le Château et Derrière la Cour » d'une superficie de 0 a 48 ca.

La situation locative est libre.

Les parcelles échangées ont une égale valeur de 200 e (deux cent euros).

Cet échange a donc lieu sans soulte.

Une création de servitude de passage, à pied uniquement, a été créée pour accéder au bassin sur la parcelle cadastrée H n°608 d'une superficie de 0 a 07 ca, appartenant à Monsieur et Madame VOUTE.

Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de Monsieur et Madame VOUTE Lancelot domiciliés 1222 VESENAZ-SUISSE, 18 chemin Champs de Chaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cet échange et la création de servitude de passage.

Le Conseil Municipal donne signature au Maire pour tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

7. Délibération 6/2015 – 27/04/2015 – Echange de terrains entre PATRY Boris et la Commune de Glandage

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à des travaux de voirie, il est nécessaire d'effectuer un échange de terrain avec Monsieur PATRY Boris propriétaire à Borne de la parcelle A127 et la partie de la voie communale appartenant à la commune depuis des temps immémoriaux, jouxtant la parcelle A128. La parcelle A128 appartient également à Monsieur PATRY Boris. L'échange sera de même surface.

La commune de Glandage prendrait à sa charge les frais d'actes, d'enregistrement et de Notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et donne signature au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

8. Délibération 7/2015 – 27/04/2015 – Location Maison Forestière n°1 au 15 mai 2015

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de la maison forestière n°1 se terminent.

La maison forestière n°1, logement à titre d'habitation principal serait disponible à compter du 1^{er} mai 2015.

Le prix du loyer est de 550 euros par mois.

Le loyer est révisé le 1^{er} janvier de chaque année conformément à l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

La caution est de 550 euros correspondant à un mois de loyer.

Un état des lieux sera fait à l'entrée du locataire dans le logement et à la sortie.

L'attribution du logement est fait à Monsieur thomas SIRON et Madame Amonah ACHI domiciliés Logement Brochier 1 – Le Village – 26410 BOULC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne signature au Maire pour valider tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

- 9 Délibération 8/2015 – 27/04/2015 – Avenant au contrat de location PLAI du 1^{er} août 1999
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le contrat de location PLAI du 1^{er} août 1999 validé par les services de la Préfecture de la Drôme le 21 juillet 1999.
Il est nécessaire de faire un avenant au contrat de location PLAI liant la commune de GLANDAGE et Madame LEPINAY Martine demeurant à Grimone – 26410 GLANDAGE,
En effet, la désignation du bien ne correspond pas aux données initiales,
Surface initiale habitable : 152 m² en 1999
Surface initiale habitable au 07 février 2015 : 138.28 m²

Surface corrigée : 186 m² en 1999
Surface corrigée au 07 février 2015 : 152.68 m²

L'avenant au contrat de location prendra effet au 1^{er} juillet 2015.
Le montant du loyer reste inchangé et il est révisable au 1^{er} juillet 2015.
Le locataire devra se munir d'une attestation d'assurance habitation principale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et donne signature au Maire pour signer l'avenant du contrat de location avec Madame LEPINAY Martine.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
- 10 Délibération 9/2015 – 27/04/2015 – Convention Pluriannuelle de pâturage – Mayeul GERY
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur GERY Mayeul domicilié le village – 26410 GLANDAGE concernant la demande de convention pluriannuelle de pâturage des parcelles W23b et W24b avec un droit de passage sur la parcelle W24a, en forêt communale de Glandage.
La commune doit passer par les services de l'Office National des Forêts pour établir la convention car les différentes parcelles sont soumises au régime forestier.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette demande de convention pluriannuelle de pâturage et, charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
- 11 Délibération 10/2015 – 27/04/2015 – Convention pour le suivi de la production, l'entretien et les travaux sur le réseau d'eau
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec Objectif eau – représenté par Monsieur Eric FAURE – ZAC les Tuilières – 26340 SAILLANS – pour le suivi de la production, l'entretien et les travaux sur le réseau d'eau de la commune de Glandage.
La durée de la convention est de 3 ans à compter de la signature et renouveler par tacite reconduction en date du 31 décembre pour une durée de 5 ans.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
- 12 Délibération 11/2015 – 27/04/2015 – Demande de subvention au titre du programme de développement rural de Rhône-Alpes 2014-2020- Desserte forestière mesure 04.31
Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de desserte de la forêt communale de Glandage instruit par l'Office National des Forêts.
Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de 15 275.00 euros plus une estimation de maîtrise d'œuvre de 17 % des travaux soit 2 596.75 € le tout pour un montant total de 17 871.75 € (hors taxes). Etabli sur la base du devis.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Approuve le projet qui lui a été présenté : Rénovation de route, création de route et création de piste
- Approuve le plan de financement et sollicite l'octroi d'une aide publique d'un montant minimum de (Etat, Europe, Conseil Général 26, autres) : 60 %
Soit une subvention minimum de 10 723.05 € incluant les frais généraux qui sont estimés à 17 % des travaux (maîtrise d'œuvre),
- S'engage à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum de 80 % d'aides publiques pour cette opération : Emprunt et ou ressources propres :
Soit une total d'autofinancement maximum de : 7 148.70 €

- S'engage à inscrire au budget de la commune, chaque année, les sommes nécessaires à l'entretien de l'infrastructure nouvelle (entretien courant).
 - Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

13 Délibération 12/2015 – 27/04/2015 – Travaux de voirie 2015- DCV

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du devis du programme de travaux DCV 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte partiellement le devis à savoir :

- Travaux préparatoires (installation de chantier /signalisation) pour 150.00 € H.T
- Chaussée :
 - VC 1 Chemin de la Vière de la RD 539 à l'enduit 2014 (Nature des travaux : reprofilage aux enrobés et enduits bicouche) pour 20 449.00 € H.T
 - VC N° Accès aux Maisons Forestières (nature des travaux : Remise en forme et réalisation d'un enduit bicouche) pour 3 696.00 € H.T
 - VC Diverses – emplois partiel au point à temps + balayage : 2 300.00 € H.T

Soit un total des travaux H.T de 26 595.00 soit 31 914.00 € TTC.

Le conseil municipal donne signature au Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

14 Délibération 13/2015 – 27/04/2015 – Convention assistance retraite CNRACL – 2015-2017 – CDG 26

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier en date du 23 avril 2015 relatif au renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL 2015-2017 avec le Centre de Gestion de la Drôme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et donne signature au Maire pour signer ladite convention rédigée en 2 exemplaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

15 Délibération 14/2015 – 27/04/2015 – Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que considérant l'avis de la CAP du 26 mars 2015, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 21 heures 30, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi, et de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2015.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le conseil municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation de carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°97-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'adjoints administratifs territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1- D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- 2- De créer à compter du 1^{er} janvier 2015 un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, échelle 5 de rémunération, de 21 heures 30,
- 3- De supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2015,
- 4- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- 5- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 6- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.